

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

~~PRÉSIDENCE DE LA REPUBLIQUE~~

~~MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION~~

II ECRET N° 65 9 /PR-MJL.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU la Loi N°64-26 du 9 Décembre 1964, portant organisation de la Haute Cour de Justice, notamment en son article 11 ;

VU le Décret n°33/PR du 25 Janvier 1964 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey;

VU le Décret n°64-54/PC-SGG du 2 Mai 1964 organisant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement;

VU le Décret n°64-142/PR/MJL nommant Monsieur Louis Pascal COUASSI Juge Suppléant dans le ressort de la Cour d'Appel de Cotonou;

SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation et après avis du Président de la Cour Suprême ;

Le Conseil des Ministres entendu,

II E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur Louis Pascal COUASSI, Juge Suppléant est nommé Juge d'Instruction près la Haute Cour de Justice cumulativement avec ses fonctions actuelles.

ARTICLE 2.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'application du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

Fait à COTONOU, le 30 MARS 1965

*S.M. Apithy*  
S.M. APITHY -

LE PRESIDENT DU CONSEIL,  
CHEF DU GOUVERNEMENT

*J. Ahomadegbe-Tometin*

J. AHOMADEGBE-TOMETIN -

LE GARDE DES SCEAUX  
MINISTRE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION

*A. Adande*  
A. ADANDE

AMPLIATIONS :  
PR 5  
PC 5  
AN 2  
CS 2  
MJL 5  
Ministères 8  
PC 2  
DLC 2  
DJ 2  
Intéressé 1  
CORD 1  
SGG ..... 4